



GUIDE PRATIQUE

DÉCHÈTERIES

CE QU'IL
FAUT SAVOIR !

**LA CALL VOUS REMERCIE
LA PLANÈTE AUSSI !**



Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin

LES ESPACES RÉEMPLOI

DONNONS AU LIEU DE JETER !

Des vêtements que vous ne portez plus, de la décoration ou de la vaisselle inutile, des livres à ne plus savoir où ranger, un grille-pain en double exemplaire ... ?

► Apportez-les dans les espaces « réemploi » des déchèteries ou à la ressourcerie de la déchèterie de Liévin.

► Donnez-les à vos proches, à des associations ou même dans des boîtes à don !



HORAIRES ET ACCÈS

HORAIRES ÉTÉ

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche

HORAIRES HIVER

- Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche

SAUF SOUCHEZ :

FERMÉE LE MARDI ET JEUDI

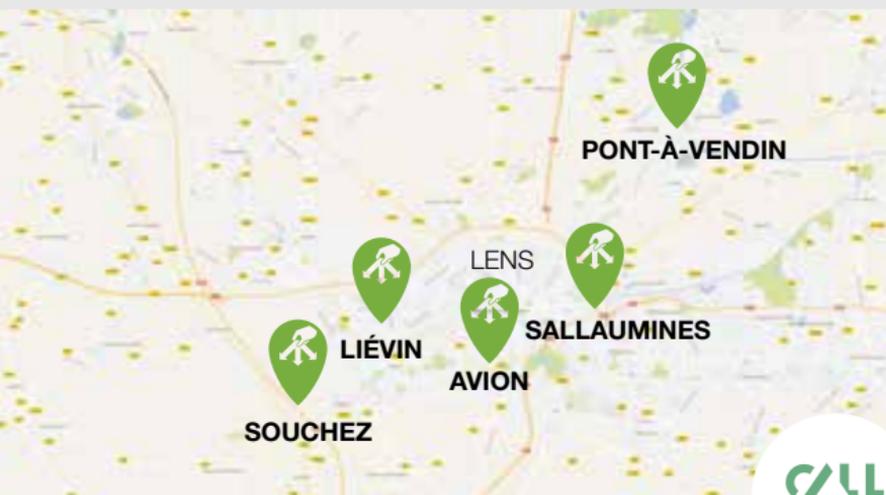
AVION
33 Avenue de Vimy

LIÉVIN
Rue Rudolph Diesel

PONT-À-VENDIN
ZA Canarderie
Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES
Rue de Guînes

SOUCHEZ
Route de Carency



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit

0 800 596 000 Service & appel gratuits

DÉCHETS ACCEPTÉS



TEXTILES



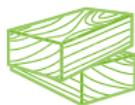
**GROS
CARTONS**



PLÂTRE



GRAVATS



BOIS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS
(MEUBLES, MATELAS,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE,
TAILLES DE HAIES,
FEUILLES MORTES,...)



**DÉCHETS
MÉNAGERS
SPÉCIAUX** (HUILES, PILES,
PHYTOSANITAIRES,
PEINTURES, ACIDES,...)



BATTERIES



DÉCHETS
D'**ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES**



PNEUMATIQUES



**TÔLES
EN FIBROCIMENT**
(uniquement à
Liévin, Pont-à-Vendin
et Sallaumines)

DÉCHETS REFUSÉS

Déchets médicaux
Bonbonnes de gaz
Pneus jantés, pneus poids-lourds
et d'ensilage

QUEL AVENIR POUR NOS DÉCHETS ?



LES MÉTAUX FERREUX

ET NON-FERREUX, séparés par type de métal, sont fondus et coulés en lingots qui permettront la fabrication de nouveaux alliages.



LES PNEUS sont transformés en poudre de caoutchouc et incorporés dans le bitume ou servent à fabriquer des revêtements de sol ou encore sont rechapés.



LE BOIS peut, après broyage, être utilisé pour la fabrication de panneaux de particules.



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX sont envoyés sur les plates-formes de compostage. Ils sont broyés, retournés, aérés et arrosés et se transforment en compost.



LES MATÉRIAUX INERTES RECYCLABLES

comme les gravats ou les bétons de démolition, sont broyés et leurs composants sont séparés. Ils sont ensuite réutilisés comme matériaux de construction.



LES PRODUITS ÉLECTRIQUES OU

ÉLECTRONIQUES en fin de vie sont envoyés vers les filières spécialisées pour y être démontés, remis en état ou recyclés.



LES HUILES USAGÉES sont traitées et purifiées dans des installations de régénération afin de servir à nouveau de lubrifiants.



LE VERRE concassé, retrié et broyé en calcin est utilisé pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.



LES TEXTILES en bon état sont récupérés et réemployés, sinon ils sont transformés en chiffons pour l'industrie ou en matériaux d'isolation.

CONSIGNES ET CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers

- ▶ dans la limite de 3m³ par jour.
- ▶ dans la limite de volume pour certains types de déchets.

Vous retrouverez le détail de ces quotas dans la rubrique déchèterie de notre site internet.

COMMENT UTILISER VOTRE CARTE ?

Vous devez impérativement être muni de votre carte pour accéder aux déchèteries. A l'entrée :

- ▶ vous présentez votre carte à l'agent d'accueil,
- ▶ vous déclarez la nature et le volume des déchets apportés, préalablement triés dans votre véhicule,
- ▶ la barrière s'ouvre et vous pouvez accéder au site et vous diriger, sur les consignes de l'agent d'accueil, vers les bennes correspondantes.

En cas de perte, de vol ou de déménagement, vous devez faire une déclaration au numéro vert, pour rééditer une nouvelle carte et/ou procéder aux modifications nécessaires.





**SITE SOUS
VIDÉO-
SURVEILLANCE**



**RÉCUPÉRATION
INTERDITE**



**ROULEZ
AU PAS**



**INTERDICTION
DE FUMER**



**ATTENTION
AUX CHUTES**



**PARTICULIERS
UNIQUEMENT**

UN ACCÈS RÉGLEMENTÉ

Le réseau de 5 déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil.

Ceux-ci disposent d'une main courante destinée à recueillir et signaler tous désagréments et incidents survenant sur les sites.

La carte ne peut être prêtée à un tiers. Le gardien est autorisé à vérifier l'identité de l'utilisateur qui présente sa carte. Le règlement intérieur est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur notre site :

mesdechets.agglo-lenslievin.fr

